



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TER

Question écrite n° 57101

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les inquiétudes exprimées par les associations d'usagers des trains express régionaux (TER). En effet, certaines lignes TER ont vu leur vitesse de circulation réduite de 30 kilomètres par heure. Cette baisse du rythme du trafic, qui porte préjudice à de nombreux salariés qui fréquentent ces liaisons interrégionales, entraîne une diminution du taux de fréquentation des voyageurs. Aussi, les associations des usagers des TER craignent-elles que cette décision ait des objectifs inavoués, par les services de la SNCF, concernant la pérennité des liaisons interrégionales déclarées, à terme, non rentables. Ainsi, elle souhaiterait savoir dans quelles mesures le Gouvernement peut rassurer ces clients.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57101

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1240

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)